

AVIS À PUBLIER AU BOAMP N° 18-173279

Date d'envoi au service éditeur : 21/12/2018

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
 > [Contact client](#)

F1 - Formulaire Avis de marché**Avis d'appel public à la concurrence**

Département(s) de publication : 76

Annonce No 18-173279

Fournitures

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Ville de Mont-Saint-Aignan.
 Correspondant : Mme le maire, 59, rue Louis Pasteur B.P. 128 76134 Mont-Saint-Aignan Cedex, tél. : 02-35-14-30-00, poste 3340, télécopieur : 02-35-14-30-90, courriel : mairie@montsaintaignan.fr adresse internet : <http://www.montsaintaignan.fr>.
 Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.
 Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : achat de matériels scéniques pour le service de la vie culturelle, Espace Marc Sangnier de Mont-Saint-Aignan. 3 lots.*Type de marché de fournitures* : achat.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

le marché a pour objet l'achat de différents matériels techniques scéniques répartis en 3 lots dont les caractéristiques techniques sont définies dans le CCATP.

Les trois lots se déclinent ainsi :

Lot 1 : Achat de matériel de sonorisation,

Lot 2 : Achat de matériel d'éclairage scénique,

Lot 3 : Achat de matériel de structure grill mobile.

Les variantes sont autorisées sur les 3 lots : le candidat souhaitant proposer une variante devra obligatoirement avoir répondu au préalable à la solution de base.

Des solutions alternatives sont prévues et décrites au sein du CCATP pour les lots 2 et 3.

Le marché débutera à compter de sa notification. Celle-ci est envisagée au mois de mars 2019, semaine 11. L'ordre de service sera délivré en même temps que la notification ou a posteriori. Dans tous les cas, le délai global d'exécution ne devra pas dépasser 8 semaines à compter de la réception de l'ordre de service
Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : les quantités sont définies dans le cadre du CCATP.

Options : descriptions concernant les achats complémentaires : des options sont prévues et décrites au sein du CCATP pour le lot n° 2.*Des variantes seront-elles prises en compte* : oui.*Prestations divisées en lots* : oui.

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Cautionnement et garanties exigés : une avance peut être versée dans les conditions de l'article 110 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Toutefois, elle ne pourra être mandatée que sur la constitution d'une garantie à première demande portant sur le remboursement de l'avance.*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : acquisitions financées sur les ressources propres de la collectivité.

Le délai de paiement, par virement administratif, est fixé à 30 jours * :

* Références :

- article 59 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

- articles 110 à 121 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

- décret no 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.*Unité monétaire utilisée, l'euro.**Conditions de participation* :*Critères de sélection des candidatures* : les pièces demandées dans le cadre de la rubrique "justifications" feront l'objet d'un examen visant à vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle des soumissionnaires, leurs capacités économiques, financières, techniques et professionnelles.

Nb : Les interdictions de soumissionner sont définies dans le cadre de l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :*Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public* :

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante :

- <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus;

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : conformément à l'article 49 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016, les candidats ont la possibilité de présenter leur candidature via le Document Unique de Marché Européen (Dume) qui peut être renseigné en ligne sur le site suivant :

- <https://ec.europa.eu/tools/esp/d/filter?lang=fr>

- Si le candidat utilise les capacités d'entités tierces, il devra remettre son DUME ainsi qu'un DUME pour chacune des entités tierces.

- En cas de groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement devra remettre son DUME.

- Dans le cadre d'un marché alloti, un DUME devra être déposé pour chacun des lots.

- Le candidat a également la possibilité de mettre à disposition les documents demandés par le biais d'un espace de stockage numérique dont l'accès est gratuit.

- Pour ce faire, il indiquera clairement, dans la lettre de candidature numérisée (Dc1) qui sera remise lors du dépôt du pli, l'adresse électronique et les éléments de saisie permettant au pouvoir adjudicateur d'avoir accès aux documents demandés au titre de la candidature.

- A ce titre, la Dc1 ne peut être mise à disposition sur un espace de stockage numérique. Elle doit être transmise selon les modalités de remise des candidatures

prévues à même cet article.

De la même manière, la déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner et le jugement de redressement judiciaire, visés à l'article 48 du décret no 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics, n'ont pas vocation à être communiqués par le biais d'un espace de stockage numérique.

s'agissant des pièces énumérées à fournir obligatoirement par l'attributaire, ce dernier devra également transmettre les modalités de consultation de ces attestations sur l'espace de stockage numérique dans lequel il les a déposées.

Le candidat veillera à ce que tous les documents réclamés dans le cadre de cette consultation soient bien à jour.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :
NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix : 40 %;
- valeur technique, appréciée au regard de l'analyse des fiches techniques des matériels proposés. : 40 %;
- délais de livraison, d'installation et de montage. : 10 %;
- garantie au-delà de deux ans. : 10 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 23 janvier 2019, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2018MSAMAPA29.

Renseignements complémentaires : renseignements administratifs et techniques complémentaires :

Afin de garantir la transparence de la procédure, les demandes de renseignements complémentaires s'effectueront sur la plateforme de dématérialisation mentionnée ci-dessus, dans la rubrique prévue à cet effet. Les questions et les réponses seront ainsi visibles de tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation. Il est impératif de s'identifier sur la plateforme pour bénéficier de ce service et de se tenir par la même occasion informé de l'évolution de cette consultation.

Les dernières questions devront être posées au plus tard pour le 14/01/2019, 12 heures. Les réponses seront transmises au plus tard le 17/01/2019, 23h59.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le retrait du dossier de consultation s'effectue sur la plateforme de dématérialisation utilisée par la ville de Mont-Saint-Aignan :

<http://www.achatpublic.com> (référence 2018msamapa29).

L'Adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_uDgxKWOCli&v=1&selected=0.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

les candidats devront transmettre leur pli via la plateforme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com> - (référence 2018msamapa29).

L'Adresse mise à disposition des entreprises pour répondre par voie dématérialisée est la suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_uDgxKWOCli&v=1&selected=0

Pour tout renseignement téléphonique concernant ces réponses électroniques, contacter le :

(+33) 8 92 23 21 20 ou par email : support@achatpublic.com.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 décembre 2018.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Rouen 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen, tél. : 02-32-08-12-70, courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr, télécopieur : 02-32-08-12-71.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du marché jusqu'à la conclusion du marché et, en tout état de cause, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification du courrier de rejet, conformément aux articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative, assorti le cas échéant d'un référé suspension ;
Référé précontractuel, jusqu'à la signature du marché conformément aux dispositions des articles L. 551-1 et R. 551-1 à R. 551-6 du Code de justice administrative ;
Référé contractuel à compter de la signature du marché conformément aux articles L. 551-13 et R. 551-7 à R. 551-10 du Code de justice administrative dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché ;

Recours en contestation de validité du marché, conformément à l'arrêt du Conseil d'état du 16 juillet 2007 (CE, 16 juill. 2007, n° 291545, Sté Tropic Travaux Signalisation), dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative.

Mots descripteurs : Matériel scénique.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot(s) 1. - achat de matériel de sonorisation.

Se référer aux pages 5 à 14 du CCATP

Mots descripteurs : Matériel scénique, Sonorisation

Lot(s) 2. - achat de matériel d'éclairage scénique.

Se référer aux pages 14 à 18 du CCATP

Mots descripteurs : Matériel électrique, Matériel scénique

Lot(s) 3. - achat de matériel de structure gril mobile.

Se référer aux pages 18 à 20 du CCATP

Mots descripteurs : Equipements spécialisés, Matériel scénique